

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 3	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
09/05/2025

Délibération
n°25_05_B4_10

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Antoine FAURE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**

Projet " PASTECC " (Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique dans les Préalpes du Sud) –projet de commandes groupées entre les 3 parcs partenaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Par délibération du 5 décembre 2024, les membres du Bureau ont approuvé l'opération « PASTECC » que le Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur, chef de file, a déposé pour le compte des trois partenaires (PNR Verdon, PNR des Préalpes d'Azur et PNR du Queyras) auprès du service Europe de la Région (financements FEDER Massif des Alpes).

La demande de cofinancement auprès du Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a été déposée en mars 2025.

L'analyse au titre des fonds européens devrait avoir lieu en juillet 2025 tandis que la demande de cofinancements régionaux sera examinée par l'assemblée régionale lors de sa session d'octobre 2025.

Pour rappel, l'objectif de ce projet inter-Parcs consiste à se doter d'outils de suivi et de pilotage pour la gestion des espaces agropastoraux et la préservation de leur biodiversité remarquable dans un contexte global de changement climatique.

Il est également prévu que la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité et des pratiques pastorales s'accompagne par la poursuite d'actions de réouverture de milieux (restauration des continuités écologiques et de leur fonctionnalité pastorale) ; ainsi que par l'animation de journées d'échanges techniques avec les éleveurs sur les modalités de gestion permettant le maintien des milieux ouverts.

Plusieurs actions sont communes au 3 PNR partenaires et peuvent ainsi faire l'objet de commandes groupées dans le cadre des marchés publics.

Ces dernières sont reprises ci-après ainsi que la ventilation des montants prévisionnels pour chacun des 3 Parcs.

... / ...

Les groupements de commande prévus dans le cadre de l'opération « PASTECC » sont les suivants :

		Répartition financière prévisionnelle par PNR			Coordinateur du groupement de commandes
Intitulé provisoire du marché/consultation	Montant prévisionnel TTC du marché	PNR des Préalpes d'Azur	PNR du Queyras	PNR du Verdon	
Axe 1 Définition des fonctionnalités écologiques et pastorales					
Réalisation des MOS	162 360 €	43 280 €	26 160 €	92 920 €	PNR Verdon
Analyse des connectivités : prise en main des outils dédiés sous SIG	5 250 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	PNR Verdon
Axe 2 Observatoire des espaces intermédiaires/parcours préalpins					
Flore : définition espèces indicatrices et suivis flore	45 135 €	12 685 €	12 685 €	19 765 €	PNRV Préalpes d'Azur
Suivis Faune	47 300 €	14 300 €	14 300 €	18 700 €	PNR Queyras
Suivi de la fonctionnalité pastorale	66 750 €	24 000 €	24 000 €	18 750 €	PNR Préalpes d'Azur
Acquisition stations météorologiques	42 185 €	13 950 €	4 650 €	23 500 €	PNR Verdon
Axe 3 Actions pilotes de réouverture des milieux					
Etudes préalables à la réouverture de milieux	41 155 €	12 175 €	14 490 €	14 490 €	PNR Queyras
Suivis indicateurs de résultats post travaux de réouverture	25 930 €	3 000 €	12 000 €	10 930 €	PNR Queyras
Axe 5 -Communication					
Outils de communication : production d'une vidéo de valorisation du projet + exposition commune aux 3 parcs (3 exemplaires)	11 620,00 €	3873,33 €	3873,33 €	3873,33 €	PNR Préalpes d'Azur
Séminaire de restitution	9 900 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	PNR Préalpes d'Azur

Montant prévisionnel TTC par coordonnateur :

PNR Préalpes d'Azur : 133 405 €

PNR Queyras : 114 385 €

PNR Verdon : 209 795 €

Observation étant faite que ce tableau de répartition est encore un document de travail non stabilisé.

Calendrier :

Sur la durée du programme entre le 01/03/2025 et le 30/09/2029, soit 4 ans et 6 mois.

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la répartition des commandes groupées qui aura été validée entre les 3 parcs ainsi que le coordinateur de chaque groupement,
- acceptent de constituer les groupements de commande nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de groupement de commande,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

et suivent les signatures

Pour exait conforme

Le Président

Bernard CLAP



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le